

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-45-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Didier LOIR, Président du Club Sportif Barfleuraux, 9 Route de Cherbourg 50760 GATTEVILLE-LE-PHARE, pour l'organisation d'un tournoi de pétanque sur le terrain du Crako, Rue du 24 juin 1944, 50760 BARFLEUR le samedi 23 août 2023 de 13h à 19h30,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Aucun véhicule motorisé ne devra pénétrer sur le terrain du Crako.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur les espaces en herbe Rue du 24 juin 1944.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 22 août 2025

Pour le Maire empêché
Christine HAMEL-DORDONNAT
Adjointe

